

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 25

présenté par

M. Cinieri, M. Vitel, M. Fenech, M. Fromion, M. Dassault, M. Aboud, M. Daubresse, M. Couve,
Mme Pons, M. Gandolfi-Scheit, M. Lazaro, M. Aubert et M. Lurton

ARTICLE 12 BIS

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« dans le respect du libre choix des patients et de l'indépendance des professionnels de santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renforcement du pouvoir des Agences Régionales de Santé inquiète les internes de médecine générale. Il est souhaitable que les crédits du FIR soient attribués à tous les professionnels de santé d'un même territoire sans exclusion. Refuser à certains professionnels de santé une subvention préfigurerait le début d'une régulation de ces derniers.